

## DOSSIER DE PRESSE



### MUNICIPALES 2020 / LA CARTE DE FRANCE DES CANDIDATS ENGAGES DE TI-FRANCE ATTESTE DE LA PROGRESSION DE LA CULTURE DE LA TRANSPARENCE ET DE L'INTEGRITE DANS LES TERRITOIRES

Les Français aiment leurs maires : l'échelon municipal affiche en effet un taux de confiance de 60% (+6 points par rapport au taux de confiance de décembre 2018) d'après le baromètre de la confiance politique du CEVIPOF. Pourtant, cette campagne des municipales a été rythmée par les « affaires » et marquée par la défiance croissante des citoyens vis-à-vis de leurs élus. Dans ce contexte, à quelques jours du premier tour, Transparency International France (TI-France) publie la carte des candidats aux municipales qui se sont engagés à mettre en œuvre 6 mesures proposées par l'ONG afin de faire progresser l'intégrité de la vie publique locale.

Les engagements que nous publions aujourd'hui ont été recueillis lors d'une campagne de plaidoyer menée pendant un mois par notre ONG grâce à une équipe de bénévoles, auprès des listes candidates dans les 71 plus grandes villes de France (soit les villes de plus de 70 000 habitants).

La première des 6 propositions d'engagement adressées aux candidats est la mise en place d'un **plan de prévention de la corruption** comprenant notamment un code de conduite, une cartographie des risques et la formation des élus et agents au risque de corruption. Cet outil déjà prévu par la loi est encore insuffisamment mis en œuvre par les collectivités, à l'instar de la **publication en open data des données et documents administratifs**, une autre proposition d'engagements. Nous encourageons aussi les candidats à mettre en œuvre d'autres actions qui visent à combler des lacunes du droit, comme l'**encadrement des frais de représentation** ou encore le **registre public des déports** en cas de risque de conflit d'intérêts. Figurent enfin des mesures de transparence pour donner des gages de confiance au citoyen sur des sujets sensibles comme le lobbying, avec la **publication d'un agenda ouvert des rencontres avec les représentants d'intérêts**, ou encore les indemnités des élus avec la **publication de l'ensemble des indemnités** que peuvent cumuler les élus locaux.

Ces 6 propositions sont des mesures concrètes et réalisables si la volonté politique est au rendez-vous. Il ne s'agit pas pour nous de juger ou noter les candidats, mais bien de rallier les volontaires qui sont convaincus comme nous que l'éthique et la transparence sont des exigences démocratiques légitimes, et pour donner à la lutte contre la corruption, l'impulsion politique qu'elle mérite.

Le recueil de ces engagements n'est pas une fin en soi mais bien le début d'un processus démocratique. Grâce à cette cartographie, les citoyens attachés à la transparence et à l'intégrité pourront savoir quels candidats s'engagent à agir concrètement pour défendre ces valeurs. De la même manière, le kit citoyen que nous mettons à leur disposition doit leur permettre d'interpeller les candidats de leur ville qui n'auraient pas répondu, pour les inviter à prendre position dans les derniers jours de la campagne. Enfin, parce que ce qui nous importe n'est pas tant l'engagement que sa réalisation, cette « carte des candidats engagés » a vocation à devenir dès le lendemain du second tour, la carte « des élus engagés ». TI-France veillera durant tout le mandat municipal à la mise en œuvre de ces engagements par les équipes élues.

## I) Les progrès du cadre légal en matière d'éthique et de transparence durant la dernière mandature

Ces dernières années, plusieurs lois ont permis des avancées significatives pour la prévention de la corruption chez les élus locaux et les agents publics des collectivités, en rendant obligatoire l'usage d'outils promus de longue date par TI-France :

- Loi de 2013 relative à la transparence de la vie publique : définition légale du conflit d'intérêts, formalisation de l'obligation de déport que doit prendre un élu local en cas de risque de conflit d'intérêt, création de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) et des obligations de déclarations d'intérêt et de patrimoine pour les élus locaux<sup>1</sup> et leur directeur/chef de cabinet.
- Loi de 2015 visant à faciliter, pour les élus locaux, l'exercice de leur mandat : charte de l'élu local qui doit être présentée aux élus lors de la première séance du conseil municipal/communautaire ;
- Loi de 2016 relative à la déontologie, aux droits et obligations des fonctionnaires : référent déontologue compétent pour les agents dans les collectivités, déclaration d'intérêts et de patrimoine de certains agents publics locaux.
- Loi de 2016 pour une République numérique : open data par défaut dans les collectivités territoriales<sup>2</sup>.
- Loi de 2016 sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique : création de l'Agence Française Anticorruption (AFA), plans de prévention de la corruption, référent alerte éthique obligatoire dans les collectivités<sup>3</sup> ;
- La loi de 2017 pour la confiance dans la vie politique : interdiction des emplois familiaux dans les collectivités ;
- Loi de 2019 de transformation de la fonction publique : fusion de la Commission de déontologie de la fonction publique avec la HATVP, contrôle du pantouflage resserré sur les emplois à risque et responsabilisation des supérieurs hiérarchiques et déontologues locaux, création d'un contrôle des rétro-pantouflages.

L'enjeu est aujourd'hui que les élus et agents s'approprient toutes ces mesures pendant la mandature à venir. Les 6 propositions que nous défendons auprès des candidats s'inscrivent pleinement dans ce cadre légal.

---

<sup>1</sup> Les maires de communes de plus de 20 000 habitants, leur directeurs, directeurs adjoints et chefs de cabinet et les adjoints aux maires de communes de plus de 100 000 habitants titulaires d'une délégation de signature ou de fonction

<sup>2</sup> Dans les collectivités territoriales de plus de 3500 habitants et employant plus de 50 agents

<sup>3</sup> Dans les communes de plus de 10 000 habitants (et EPCI à fiscalité propre apparentés), départements et régions

## II) Les 6 propositions

Ces propositions répondent à la fois à des situations représentant un risque réel pour les élus et les agents municipaux, mais aussi à des « zones grises » qui génèrent défiance et fantasme chez les citoyens. Transparency International France a fait le choix de se limiter à un nombre restreint de propositions pour faciliter l'engagement des candidats et le suivi de leur réalisation. Au demeurant, ces 6 propositions permettent de répondre aux principaux risques de condamnation pénale de l' élu local.

Si seulement une proportion infime des élus locaux et des agents publics locaux (respectivement 0,056 % et 0.007 %) ont été condamnés pour atteinte à la probité durant la mandature 2014-2020 selon les estimations de l'observatoire SMACL, chaque condamnation rejaillit sur tous les élus et contribue à alimenter la défiance des citoyens. Les délits de prise illégale d'intérêt constituent toujours le premier motif de condamnation parmi les différentes atteintes à la probité. Ce délit pourrait être davantage évité grâce à une meilleure sensibilisation des élus locaux, objectif que nous poursuivons à travers cet exercice de recueil des engagements.

### 1 - Mettre en place un plan de prévention de la corruption

**Pourquoi c'est essentiel** → La loi « Sapin 2 » de 2016 n'oblige que les entreprises à appliquer un tel plan, alors même que les collectivités territoriales et leurs groupements sont exposés aux mêmes risques de corruption et se doivent d'être également exemplaires, vis-à-vis de leurs administrés. Or, encore trop peu de grandes municipalités ont mis en place des mesures globales de prévention de la corruption à ce jour. Il est pourtant indispensable d'adopter une démarche proactive, face aux risques de corruption et d'atteintes à la probité. Cela permet en effet de protéger la collectivité d'un potentiel scandale et des dégâts qui pourraient en résulter pour son image, pour l'efficacité des politiques publiques qu'elle mène et pour la confiance des citoyens à son égard.

**Comment le réaliser** → Faire adopter par l'organe délibérant un plan complet de prévention de la corruption avec les 7 volets prévus par la loi Sapin 2, adaptés aux collectivités territoriales : code de conduite, régime disciplinaire, dispositif de recueil de signalement des lanceurs d'alerte, cartographie des risques, évaluation des tiers, contrôle comptable, formation des élus et cadres au risque de corruption.

### 2 - Publier les rencontres des décideurs publics locaux avec des lobbyistes sous forme d'agenda ouvert

**Pourquoi c'est essentiel** → A partir de 2021, les lobbyistes devront déclarer leurs actions d'influence auprès des décideurs publics locaux dans le répertoire de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Publier dès maintenant les rencontres avec ces représentants d'intérêts permettra de préparer cette mise en œuvre en l'anticipant. De plus, l'agenda ouvert est un outil permettant aux décideurs publics locaux, élus et principaux cadres de la collectivité, d'assurer un équilibre dans la consultation des parties prenantes et de veiller à l'équité d'accès à la décision publique. Surtout, le lobbying est un sujet sur lequel l'attention est croissante et le niveau local n'échappe pas à la règle. Publier ses rencontres avec des lobbyistes constitue donc un gage de confiance envers les citoyens.

**Comment le réaliser** →

1. Publier un document mentionnant, pour chaque décideur concerné : la date de la rencontre, les décideurs publics locaux présents (élus et cadres), la décision publique locale concernée et le représentant d'intérêt rencontré (organisation et ses représentants)
2. Utiliser un format en open data, accessible en ligne, avec un standard facilement exploitable

### 3 - Mieux encadrer l'usage des frais de représentation des responsables d'exécutifs locaux et en assurer la transparence

**Pourquoi c'est essentiel** → S'il est normal que les élus bénéficient des moyens nécessaires à l'exercice de leur mandat dans de bonnes conditions, les frais de représentation mis à la disposition du responsable de l'exécutif local se doivent d'être utilisés de manière exemplaire. Or, la loi n'apporte pas suffisamment de garanties de contrôle, ce qui peut laisser la place à des dérives. Alors que le Parlement a progressé sur ce point depuis 2017, un mouvement similaire doit s'engager au niveau territorial.

**Comment le réaliser** → Faire adopter par l'organe délibérant un encadrement en 3 volets :

1. Etablissement d'un référentiel des dépenses autorisées
2. Formalisation du dispositif de justification des frais engagés
3. Publication des dépenses réalisées

### 4 - Mettre en œuvre un registre public des déports

**Pourquoi c'est essentiel** → Les élus locaux ne se sont pas encore suffisamment approprié l'obligation déontologique du déport à prendre en cas de conflits d'intérêts. La mise en œuvre d'un registre public des déports constitue un support de diffusion efficace et il permet aux élus de se protéger du risque pénal de prise illégale d'intérêts. De plus, retracer publiquement les décisions de déports permet aux citoyens de constater que les nouvelles obligations déontologiques des élus aboutissent bien à des actions concrètes de prévention des conflits d'intérêts.

**Comment le réaliser** →

1. Mettre en place un registre accessible mentionnant : l' élu qui s'est déporté, la décision publique concernée par le déport, les dates et types de réunions (conseil municipal, commission...) auxquelles l' élu s'est abstenu de participer.
2. Utiliser un format en open data, accessible en ligne, avec un standard facilement exploitable

### 5 - Publier en « open data » des jeux de données et documents administratifs lisibles par les citoyens

**Pourquoi c'est essentiel** → La transparence des données et des documents administratifs à l'égard des citoyens est une obligation légale, mais encore trop peu de collectivités territoriales la respectent aujourd'hui. Il s'agit pourtant de la meilleure façon de garantir la redevabilité de la gouvernance locale auprès des citoyens.

**Comment le réaliser** →

1. Faire publier par la collectivité dans un format ouvert et intelligible pour le grand public les jeux de données essentiels dans les domaines sensibles à la corruption, en allant au-delà des

seuils légaux de publication : marchés publics, données comptables et budgétaires, subventions...

2. Publier également les décisions d'attribution et/ou leurs critères associés, notamment dans les domaines suivants : places en crèches municipales, attributions de logements sociaux, demandes d'instruction d'urbanisme...

## 6 - Publier le montant cumulé de l'ensemble des indemnités perçues par les élus

**Pourquoi c'est essentiel** → Les élus locaux peuvent cumuler plusieurs mandats, électifs ou non, dans différentes collectivités territoriales et/ou au sein des instances dirigeantes d'organismes dits « satellites » qui gravitent autour (entreprises publiques locales, établissements publics...). A ce titre, ils peuvent être amenés à cumuler différentes indemnités dont il est difficile d'établir la somme exacte. Or, ces indemnités sont sources de défiance et d'idées reçues, auxquelles une publication pourrait répondre.

### **Comment le réaliser** →

1. Faire centraliser par la commune ou l'intercommunalité les différentes indemnités perçues par chacun de ses élus et publier, dans un document unique le montant total des indemnités perçues en précisant : l'élu, l'origine de l'indemnité, le montant de l'indemnité et ses modalités de versement (jetons de présence, mensualisé, annuel...)
2. Utiliser un format en open data, accessible en ligne, avec un standard facilement exploitable

## III) La campagne de recueil des engagements

### 1) Stratégie et méthode

Depuis décembre 2019, une équipe composée de permanents de Transparency France mais aussi de 6 bénévoles s'est constituée, se répartissant les missions d'élaboration des propositions, d'identification des candidats, de recueil des engagements, de cartographie des résultats.

Se restreindre à 6 propositions, c'est faciliter l'engagement des candidats, leur réalisation par les élus et le suivi de cette mise en œuvre par no équipe.

Ces propositions ont tout d'abord été présentées aux différents partis politiques représentés au Parlement français ou européen, afin qu'ils en prennent connaissance et les diffusent auprès des candidats qu'ils soutiennent. Dès le mois de janvier, nous avons pris contact avec les listes déclarées dans les 71 villes de plus de 70 000 habitants. L'intégralité des listes déposées n'a pas pu être contactée. En effet, l'exhaustivité des listes n'a été connue qu'après la date limite de dépôt le 27 février, c'est-à-dire trop tardivement pour pouvoir nous adresser à celles que nous n'avions pas encore identifiées.

Ces 71 villes ont été identifiées comme des cibles stratégiques car :

- Elles sont confrontées à des risques de corruption bien réels du fait de leur taille.
- Elles disposent de moyens administratifs suffisants pour mettre en œuvre nos propositions si la volonté politique est au rendez-vous. En effets, ces dernières peuvent être trop coûteuses ou trop lourdes à réaliser pour des villes plus petites qui ne disposent pas de moyens administratifs aussi importants. Nous ne souhaitons en aucun cas équiper d'outils

disproportionnés les élus et les agents de petites collectivités, mais au contraire les protéger et leur offrir les outils les plus efficaces pour lutter contre la corruption à leur échelle.

- Elles se répartissent sur tout le territoire de façon assez homogène et constituent des « villes centres » à même de contribuer à la diffusion des bonnes pratiques.

Les 556 listes des 71 plus grandes villes de France identifiées ont ainsi été informées de notre initiative et invitées à se positionner sur chacun de nos 6 engagements et à le faire savoir à leurs électeurs.

Aujourd'hui, mardi 10 mars, à 5 jours du 1<sup>er</sup> tour des élections Municipales 2020, nous présentons la carte de France des candidats engagés pour renforcer l'intégrité de la vie publique locale. Cette cartographie sera mise en jour jusqu'à la veille du 1<sup>er</sup> tour. Nous estimons que les citoyens doivent pouvoir savoir quels sont les candidats qui placent la transparence et l'exemplarité au cœur de leur campagne et de leur future action municipale.

Toutes les données comprises dans la cartographie seront téléchargeables sur notre site en open data pour être vérifiées ou utilisées par d'autres.

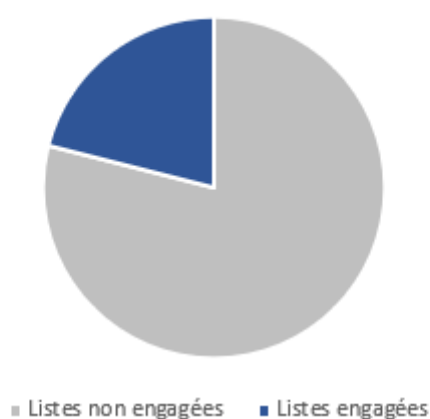
Nous souhaitons que cette cartographie et le « kit » qui l'accompagne (mail type, publication Facebook et Twitter type) servent d'outils aux citoyens pour interpeller leurs candidats et les inviter à s'engager publiquement sur nos propositions.

Au lendemain du second tour des municipales nous disposerons ainsi d'une carte des maires et des conseillers municipaux qui se sont engagés pendant leur campagne. Nous entamerons alors un travail de fond durant tout le mandat pour assurer un suivi de la mise en œuvre ces 6 propositions.

## 2) L'analyse des résultats

### a) Les chiffres

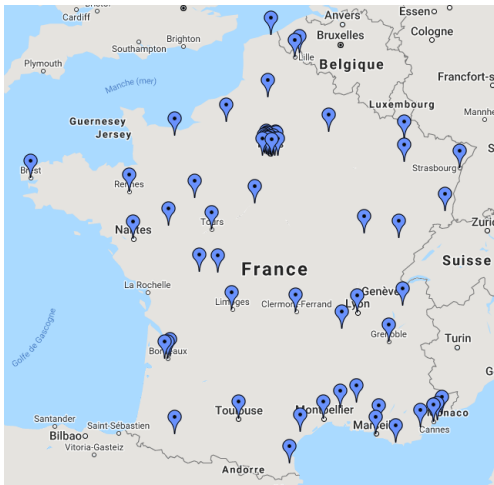
#### Part des listes engagées dans les villes de plus de 70 000 habitants



**71 communes de plus de 70 000 habitants**, plus la métropole de Lyon dont les conseillers sont désignés au suffrage direct.

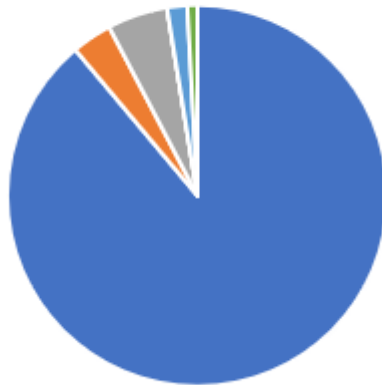
Parmi ces communes, 117 listes engagées sur au moins une proposition sur les 556 listes officiellement déposées dans les villes de plus de 70 000 habitants, soit un taux de listes engagées de **21%**.

## Nombre de villes de plus de 70.000 habitants comptant au moins une liste engagée



**55** villes de plus de 70 000 habitants comptent au moins une liste engagée soit **79 %** des villes de plus de 70 000 habitants

## Nombre de réponses positives parmi les listes engagées



**89 %** des listes engagées ont dit « oui » à l'ensemble des 6 propositions

■ Oui aux 6 propositions ■ Oui à 5 ■ Oui à 4 ■ Oui à 3 ■ Oui à 2 ■ Oui à 1



## Focus sur les plus grandes villes



100% des plus grandes villes de France ont au moins un candidat qui s'est engagé

### Paris

#### 3 listes engagées sur 9

Dès demain, Paris en commun / Union gauche / Anne Hidalgo  
L'écologie pour Paris / EELV / David Belliard  
Décidons Paris / LFI / Danielle Simonnet

### Métropole Lyon

#### 4 listes engagées sur 8

Maintenant la Métropole pour nous / EELV / Bruno Bernard  
Un temps d'avance / Union Centre / Gérard Collomb  
La Métropole du bon sens / RN / Andrea Kotarac  
C'est la gauche unie / Union Gauche / Renaud Payre

### Marseille

#### 1 liste engagée sur 5

Printemps marseillais / Union Gauche / Michèle Rubirola

### Toulouse

#### 4 listes engagées sur 11

Pour la cohésion - l'autre choix / Divers gauche / Pierre Cohen  
Aimer Toulouse / Divers droite / Jean-Luc Moudenc  
Archipel citoyen / Divers gauche / Antoine Maurice  
Debout Toulouse / Debout La France / Francis Manaud



## Nice

### 2 listes engagées sur 8

Nice Écologique, soutenue par Europe Écologie-Les Verts et l'Alliance Écologiste Indépendante / Autre écologiste / Jean-Marc Governatori  
Retrouver Nice / RN / Philippe Vardon

## Strasbourg

### 4 listes engagées sur 8

FAIRE ENSEMBLE STRASBOURG / PS / Catherine Trautmann  
100 % STRASBOURG / Union Centre / Alain Fontanel  
RASSEMBLEMENT POUR STRASBOURG / RN / Hombeline du Parc  
Citoyens engagés / Divers / Chantal Cutajar

## Nantes

### 3 listes engagées sur 9

Nantes en commun / Divers gauche / Margot Medkour  
Nantes en confiance / Union gauche / Johanna Rolland  
Nantes ensemble / EELV / Julia Laernoës

## Bordeaux

### 1 liste engagée sur 5

Bordeaux respire ! / Union gauche / Pierre Hurmic

## Lille

### 2 liste engagées sur 9

Lille en commun, Lille en confiance / Union gauche/ Martine Aubry  
Décidez pour Lille / LFI / Julien Poix

## Rennes

### 5 liste engagées sur 9

Choisir l'écologie pour Rennes / EELV / Matthieu Theurier  
Pour Rennes / union gauche / Nathalie Appéré  
Libres d'agir pour Rennes / divers droit / Charles Compagnon  
Révéler Rennes / LREM / Carole Gandon  
Rennes en commun / LFI / Enora Le Pape

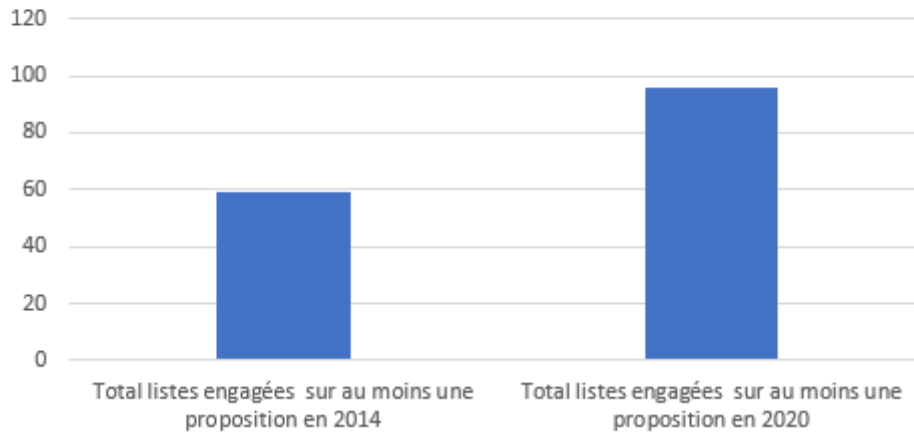
## *b) Les chiffres*

### **L'engagement des candidats en faveur de la transparence et de l'intégrité est en nette progression en France**

En 2014, nous avons mené une campagne similaire, mais seulement en direction des 42 villes de plus de 100 000 habitants. Seules 59 listes s'étaient engagées.

**Pour cette campagne, 96 listes des villes de plus de 100 000 habitants se sont engagées, soit une augmentation de 63% par rapport à 2014.**

## Evolution 2014-2020 dans les villes de plus de 100 00 habitants



A périmètre comparable, on constate donc une nette augmentation de l'engagement des candidats

Cet écart témoigne de la progression de la culture de l'éthique et de la transparence de la vie publique locale. Les candidats ont compris qu'il s'agissait d'une exigence citoyenne incontournable et d'un préalable indispensable à la mise en œuvre de leur programme.

Cette évolution est notamment à **mettre au crédit** :

- **Des nouvelles obligations légales** qui pèsent sur les collectivités locales et leurs élus - détaillées plus haut dans ce document.
- **Des municipalités leaders** en matière de transparence et d'intégrité comme Paris, Toulouse, Grenoble, Rennes, Limoges, Cannes... qui mettent en place les bonnes pratiques dépassant leurs strictes obligations légales
- **Des « affaires » qui ont marqué l'opinion et donc de la mobilisation toujours plus importante de la société civile.** En témoignent les chartes, engagements, suggestions de bonnes pratiques ou encore recommandations sur l'intégrité et la transparence au niveau local proposés par des organismes comme **l'Observatoire de l'Éthique Publique, Médiacités, Anticor, la SMACL, Démocratie Ouverte ou encore Open Data France**<sup>4</sup>...

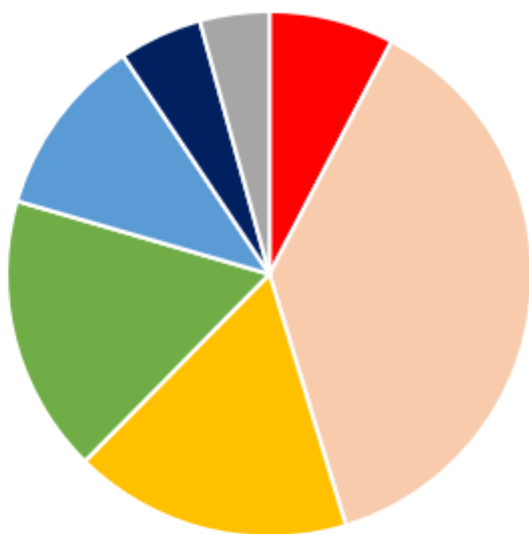
Cette diffusion de la culture de la transparence dépasse les clivages partisans puisque des candidats de toutes les orientations politiques se sont engagés sur nos propositions.

Si aucune tendance politique n'a le monopole de l'engagement en matière d'intégrité locale, on constate que les listes de gauche représentent 45 % du total des listes engagées (Gauche et « extrême gauche » cumulées)

---

<sup>4</sup> [Manifeste pour une démocratie locale réelle](#) de Médiacités, [Livre blanc pour une démocratie locale renouvelée](#) de l'Observatoire de l'éthique publique, [Pour une démocratie locale plus ouverte](#) de Démocratie ouverte, [Charte de l'élu local : mode d'emploi et bonnes pratiques](#) par la SMACL

## Répartition des listes engagées par nuances politiques



- Extrême-gauche (LFI+EG)
- Gauche (UG+DG+EG+LFI+PS)
- Centre (DC+LRM+UDI+UC+MoDem)
- Ecolo (EELV+Autre écolo)
- Droite (DD+LR)
- Extrême-droite (RN+DLF)
- Divers (Div.+GJ)

### 3) Et après ?

A l'issue du second tour, la "carte des candidats engagés" deviendra la "carte des élus engagés" laquelle sera également mise en ligne sur le site de Transparency International France.

Commencera alors la phase de suivi de la mise en œuvre des engagements par les candidats désormais élus. Ce "monitoring" des engagements est un **outil de suivi démocratique et citoyen** de notre campagne. Les citoyens ont interpellé leurs candidats, ils vont pouvoir vérifier qu'une fois élus, ces derniers tiennent leurs engagements.

Nous offrons aux futurs élus, ainsi qu'aux agents municipaux, un suivi de la mise en œuvre de nos propositions. Nous avons ainsi élaboré un premier guide déjà publié en ? ( [renforcer l'intégrité de la vie publique locale](#) ). Après les élections, nous publierons une version augmentée de notre guide pratique de l'acteur public local intégrant ces nouvelles propositions et la méthodologie pour les réaliser.

**En 2014, 10 candidats ont été élus sur les 59 qui se sont engagés** sur nos propositions. Cette année, nous sommes en situation de faire beaucoup mieux.

\*\*\*

## Annexes

**Tribune de Marc-André Feffer, président de TI-France, publiée le 19 janvier 2020 dans Le Parisien dimanche**

### **Municipales 2020 : restaurons la confiance par la transparence et l'intégrité !**

Un constat s'impose : les citoyens sont de plus en plus exigeants quant à l'exemplarité de leurs élus, ils n'acceptent plus que persistent aujourd'hui des affaires qui font encore trop souvent la une de l'actualité. Si le maire reste l' élu « préféré » des Français, la crise de confiance politique reste vive, alimentée par des pratiques que l'on rêverait de pouvoir qualifier « d'un autre temps ». Injustement, celles-ci occultent les progrès réels enregistrés depuis la Loi pour la Transparence de la vie publique de 2013, et remettent en question l'intégrité de la très large majorité des élus locaux.

Pour répondre à cette appréciation sévère, les candidats aux prochaines élections municipales n'ont plus le choix : leur engagement en matière d'intégrité leur est imposé par leur électorat et ils ont les moyens de faire basculer notre société de l'ère du soupçon à celui de l'intégrité.

Pour relever ce défi, Transparency International France leur propose donc de s'engager sur 6 mesures simples. Bien sûr, une fois les engagements pris, Transparency suivra et accompagnera leur mise en œuvre.

L'adoption d'un plan de prévention de la corruption et complet est un préalable essentiel sur lequel 80% des villes de plus de 50 000 habitants font pourtant l'impasse. Pourtant ce plan inclut des mesures essentielles comme un dispositif de recueil des alertes, la formation de élus et agents au risque pénal ou la cartographie des risques de corruption.

De même, la publication en « open data » des données administratives, notamment budgétaires, et des décisions d'attribution, comme les modalités d'attributions de logements sociaux ou de places en crèche, laisse encore trop souvent à désirer, alors qu'elle illustrerait un véritable effort non seulement de transparence mais aussi d'association des administrés à la vie publique locale. Bien que prévue par la loi, cette mesure est encore insuffisamment mise en œuvre par les collectivités territoriales et souvent de façon peu lisible par les citoyens.

Par ailleurs, les conflits d'intérêts réels ou supposés, minent la confiance des citoyens. Pour valoriser les comportements éthiques des élus et les protéger du délit de prise illégale d'intérêts, nous proposons la création d'un registre public de déport, pour rendre publiques les décisions par lesquelles un élu s'abstient de participer à une décision où il se trouverait en conflit d'intérêts.

La transparence en matière d'indemnités des élus doit également être garantie. S'il est nécessaire de donner aux élus les moyens d'assurer leurs mandats dans de bonnes conditions, ces moyens doivent être attribués en toute transparence. Nous proposons donc que les élus rendent public le montant de la totalité des indemnités qu'ils perçoivent au titre de leurs différents mandats et fonctions liées— ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il en va de même pour les frais de représentation mis à disposition des responsables d'exécutifs locaux. L'usage qui peut en être effectué est insuffisamment défini par loi, et les quelques dérives constatées pourraient être évitées par la création d'un référentiel des dépenses autorisées, un meilleur encadrement et une publication des dépenses effectuées.

Enfin, le lobbying est une question qui ne manquera pas de se poser avec une acuité croissante au niveau local. Les élus locaux et leurs principaux collaborateurs pourraient y répondre en publiant leurs rendez-vous avec des représentants d'intérêts sous forme d'un agenda ouvert.

Les temps ont changé. Un nombre croissant d'élus ont compris que la transparence n'est pas une contrainte, mais une exigence démocratique. Engageons-nous ensemble à faire du prochain mandat municipal celui de la transparence et de l'intégrité !

### **Communiqué de lancement de notre campagne de recueil des engagements**

## **[\[communiqué\] Municipales 2020 : Transparency International France appelle les candidats à s'engager sur 6 propositions pour faire progresser l'éthique et la transparence](#)**

21 janvier 2020

A deux mois du premier tour des municipales et dans un contexte politique rythmé par les « affaires » et marqué par la défiance croissante des citoyens vis-à-vis de leurs dirigeants, Transparency International France (TI-France) appelle les candidats des grandes villes de France à s'engager sur six mesures simples pour faire progresser l'exemplarité des élus en matière de prévention de la corruption et des situations de conflits d'intérêts, de transparence des frais de représentation et des rémunérations...

L'objectif de l'ONG : placer cette campagne sous les signes de l'éthique et de la transparence puis s'appuyer sur des maires volontaires et engagés pour généraliser les bonnes pratiques. Pour Marc-André Feffer, président de TI-France, « ces six propositions sont concrètes et faciles à mettre en œuvre si la volonté politique est au rendez-vous. Notre but n'est pas de juger ou noter les candidats, mais de mobiliser les volontaires qui sont convaincus comme nous que l'éthique et la transparence sont des exigences démocratiques. »

Voici les 6 engagements sur lesquels les candidats aux municipales pourront s'engager :

Mettre en place un plan de prévention de la corruption

Pour prévenir la corruption de manière systématique et efficace, toutes les entités publiques et privées devraient se doter d'un plan de prévention de la corruption complet et adapté à leurs spécificités. La loi dite « Sapin 2 » l'a rendu obligatoire dans les grandes entreprises, mais il reste optionnel pour les collectivités et les administrations publiques. TI-France propose donc que les villes et les intercommunalités le mettent en place, comme les invite également à le faire l'Agence Française Anticorruption (AFA). Un plan de prévention de la corruption complet comprenant notamment des mesures comme la création d'un dispositif de recueil des alertes, la formation des élus et agents au risque pénal ou la cartographie des risques de corruption est un outil essentiel pour sensibiliser les élus et les agents aux risques de corruption et généraliser les bonnes pratiques.

Publier les rencontres des décideurs publics locaux avec des lobbyistes sous forme d'agenda ouvert

La transparence sur la relation entre les lobbies et les responsables publics est une préoccupation croissante des citoyens à tous les échelons de la vie publique. A l'instar de ce que nous défendons pour les membres de cabinets ministériels, pour les parlementaires, ou encore pour les directeurs

d'administration centrale, nous proposons que les élus locaux et leurs principaux collaborateurs publient leurs rendez-vous avec des représentants d'intérêts sous forme d'un agenda ouvert.

Mettre en œuvre un registre public des déports.

Pour valoriser les comportements éthiques des élus et les protéger du délit de prise illégale d'intérêts, nous proposons la création d'un registre pour retracer de manière claire les cas où un élu s'abstient de participer à une décision ou à un vote qui le mettrait en situation de conflit d'intérêts.

Mieux encadrer l'usage des frais de représentation des responsables d'exécutifs locaux et en assurer la transparence

La loi n'apporte pas suffisamment de garanties de contrôle des frais de représentation mis à la disposition du responsable de l'exécutif local, ce qui peut occasionner des dérives ou générer de la méfiance. Alors que le Parlement a progressé sur ce point depuis 2017, un mouvement similaire doit s'engager au niveau territorial : définir clairement les dépenses autorisées, instaurer un dispositif de contrôle des frais engagés et publier les dépenses.

Publier le montant cumulé de l'ensemble des indemnités perçues par les élus

Si le cumul des mandats des élus locaux est désormais encadré par la loi, les indemnités correspondantes ne sont pas toujours transparentes, générant ainsi de nombreux fantasmes. Dans un souci de lisibilité et afin de lutter contre les idées reçues, nous proposons que l'ensemble des rémunérations directes et indirectes des élus (y compris au titre de leur participation à des organismes extérieurs à la collectivité) soient publiées en open data et accessibles par tous les citoyens.

Publier en « open data » et dans un format lisible des jeux de données et documents administratifs essentiels dans les domaines sensibles à la corruption

Force est de constater que cette obligation légale n'est pas suffisamment appliquée par les collectivités territoriales. Pour développer la confiance et ne donner aucune prise au soupçon de favoritisme, la transparence devrait aller au-delà des seuils légaux de publication (marchés publics, données comptables et budgétaires, subventions...) et s'étendre aux compétences d'attribution locales : places en crèches, logements sociaux, urbanisme...

Ces propositions répondent à la fois à des situations représentant un risque réel pour les élus et les agents municipaux, mais aussi à des « zones grises » qui génèrent défiance et fantasme chez les citoyens. Transparency International France a fait le choix de se limiter à un nombre restreint de propositions pour faciliter l'engagement des candidats et le suivi de leur réalisation.

Transparency International France va solliciter systématiquement des candidats des villes de plus de 70.000 habitants afin de leur demander de souscrire à ces propositions. Les engagements recueillis seront rendus publics dès le début du mois de mars en amont du premier tour, pour que les citoyens s'en saisissent et puissent interpellier leurs candidats.

Au lendemain du second tour des municipales nous disposerons ainsi d'une carte des maires qui se sont engagés pendant leur campagne. Transparency amorcera alors un travail de fond, pour vérifier que ces engagements se concrétisent.

« A travers cette campagne d'interpellation des candidats, nous adoptons la même stratégie qu'avec notre Forum des Collectivités Engagées : nous appuyer sur des acteurs locaux volontaires et soucieux

d'exemplarité et les accompagner au long cours dans leurs démarches en matière d'éthique et de transparence pour développer les bonnes pratiques. » conclut Marc-André Feffer.

### **Communiqué sur la prévention des risques pénaux auxquels les élus sont exposés**

## **Municipales 2020 : « si elles étaient appliquées, nos 6 propositions rendraient impossible la majorité des affaires impliquant des maires ou leurs adjoints »**

Le 5 février 2020,

Alors que les maires restent les élus en qui les Français ont le plus confiance, force est de constater que la campagne des municipales se déroule encore trop à l'ombre des « affaires », dans un contexte de défiance croissante des citoyens vis-à-vis de leurs dirigeants. Convaincu que la transparence et l'éthique sont la réponse à cette défiance, Transparency International France (TI-France) sollicite les candidats des grandes villes de France pour qu'ils s'engagent à mettre en œuvre six mesures s'ils sont élus.

Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts, transparence sur les rémunérations et les frais de représentation, publication des agendas de rencontre avec les lobbies, mise en ligne de documents administratifs essentiels dans les domaines sensibles à la corruption... ces 6 propositions couvrent les principaux risques pénaux auxquels s'exposent les élus locaux.

« Lors du précédent mandat, seul un élu local sur mille a été mis en cause pénalement pour délits d'atteinte à la probité (corruption, prise illégale d'intérêts, trafic d'influence...). C'est une infime minorité, mais chaque affaire, qu'elle débouche ou non sur une condamnation, contribue à jeter l'opprobre non seulement sur tous les maires de France, mais aussi sur tous les élus. Appliquées, nos propositions pourraient empêcher la majorité de ces situations d'arriver, ou permettraient de les repérer suffisamment tôt » indique Bernard Soulage, administrateur de Transparency International France.

En effet, la prise illégale d'intérêt est le délit le plus courant, or de très nombreux élus le commettent sans la moindre volonté d'enrichissement personnel, mais par méconnaissance de leurs obligations en matière de déport créées par la Loi relative à la transparence de la vie publique de 2013. La mise en place par les communes d'un plan de prévention de la corruption, obligatoire dans les grandes entreprises permettrait également de former élus et agents au risque pénal et généraliser les bonnes pratiques.

Et Bernard Soulage de conclure : « Depuis 15 jours, une équipe de bénévoles de Transparency International France contacte les candidats des 70 villes de plus de 70.000 habitants pour leur proposer de s'engager à mettre en œuvre ces propositions s'ils ont élus. C'est un travail de fourmi, mais les retours sont excellents : les candidats savent non seulement que l'exemplarité était devenue une légitime exigence de la part des citoyens, mais aussi que la transparence n'était pas une contrainte mais une chance pour élus. »